

L'HORTICULTURE EN NOUVELLE-CALEDONIE



RESULTATS DE L'ENQUETE 2019

Remerciements

Les résultats de l'enquête 2019 sur l'horticulture en Nouvelle-Calédonie sont l'aboutissement d'un travail d'équipe.

Cette enquête n'aurait pas pu se réaliser sans le concours de nos partenaires institutionnels, Chambre d'Agriculture et provinces, des associations de producteurs, et grâce à l'accueil que les horticulteurs ont bien voulu réserver aux enquêteurs.

Résumé

Dans cette enquête, on entend par horticulture, la production :

- de fleurs ou feuillages coupés destinés à orner ou décorer,
- de plants ornementaux,
- de plants destinés à la revégétalisation ou au reboisement (destinés à l'exploitation forestière),
- de plants fruitiers,
- de plants maraichers ou d'aromates.

En 2018, la production horticole finale calédonienne a généré 1105 millions de francs CFP sur une surface totale de 143 ha.

Le chiffre d'affaires est composé à 51% par les plants d'ornement, à 22% par les fleurs et feuillages coupés et à 11% par les plants de revégétalisation.

L'horticulture ornementale et la revégétalisation participent en 2018 à la production agricole finale à hauteur de 8% et reste placée au 5^{ème} rang des spéculations agricoles calédoniennes hors aquaculture et bois derrière la production porcine (1 566 millions de francs CFP).

405 exploitations au total contribuent à la valeur marchande horticole et occupent 751 personnes à plein temps ou à temps partiel équivalant à 339 ETP. On dénombre dans la profession, 23% de salariés soit 169 personnes dont 129 à temps complet.

La profession intéresse majoritairement les femmes (79% des chefs d'exploitation sont des femmes) dont l'âge moyen est de 56 ans.

La province Nord regroupe 58% des exploitations. Ce sont de petites structures (surface moyenne de 6 ares), souvent familiales et artisanales générant 10% de la valeur marchande de l'activité. La province Sud compte 39% des exploitations et réalise 88% du chiffre d'affaires sur 90% de la surface totale cultivée. La province des îles représente 3% des exploitations et 2% du chiffre d'affaires.

Sommaire

Remerciements	2
Résumé	3
Introduction.....	6
1 - Cadre et champ de l'enquête.....	7
1.1 Les objectifs.....	7
1.2 Le champ de l'enquête	7
1.3 La liste des personnes à enquêter.....	8
2 - Le paysage horticole calédonien.....	9
2.1 Les exploitations.....	9
2.2 Les surfaces exploitées	10
2.3 Le chiffre d'affaires des exploitations.....	10
2.4 L'âge des exploitations.....	11
3 - L'évolution des filières entre 2011 et 2018.....	12
3.1 Les fleurs et feuillage coupés, et/ou les plants ornementaux	12
3.1.1 Sur les îles Loyauté	13
3.1.2 En province Nord	13
3.1.3 En province Sud	14
3.2 La revégétalisation.....	14
4 - La production horticole calédonienne et son évolution.....	15
4.1 La segmentation de l'activité	16
4.1.1 Le segment mixte	16
4.1.2 Les segments uniques.....	16
4.2 Les principales spéculations et leurs évolutions.....	17
4.2.1 Les fleurs et feuillages coupés.....	18
4.2.1.1 Les feuillages coupés	18
4.2.1.2 Les fleurs coupées.....	19
4.2.2 Les plants d'ornement.....	20
4.2.2.1 Les productions ornementales.....	21
4.2.3 Les plants de revégétalisation.....	22
4.2.4 Les plants de reboisement	23
4.2.5 Les plants fruitiers	23
4.2.6 Les plants maraichers, les plants d'aromates et autres.....	23
5 - Commercialisation.....	24
5.1 Les importations.....	25
5.2 Les importateurs.....	25
5.3 Le marché de l'importation	26

6 - La main d'œuvre	27
6.1 Les chefs d'exploitations.....	27
6.2 Le temps de travail consacré à l'horticulture	27
6.3 Les autres activités agricoles marchandes	28
7- Les pratiques horticoles	28
7.1 Les surfaces exploitées	28
7.1.1 Le plein champ	29
7.1.2 Le plein air.....	29
7.1.3 Sous serre ou sous abri	29
7.2 Les contenants des plantes sous serre ou sous abri	30
7.3 L'irrigation	30
7.4 Les traitements phytosanitaires	30
7.5 Le suivi de culture	30
7.6 Contraintes des producteurs.....	31
8- Les perspectives d'évolutions des exploitations	31
9- Conclusions.....	31
Bibliographie et sources	33

Annexes

<i>Annexe 1 - 2006-2018 : évolution du nombre d'exploitations et du chiffre d'affaires de l'horticulture ornementale par commune.....</i>	<i>35</i>
<i>Annexe 2 – Evolution de l'horticulture ornementale</i>	<i>36</i>
<i>Annexe 3 –Les segments de l'horticulture et leur évolution</i>	<i>37</i>
<i>Annexe 4- Quelques définitions.....</i>	<i>38</i>

Introduction

Un peu d'histoire...

Avec l'acquisition de l'île Nou en 1851 par James Paddon auprès du chef Kuindo, puis à travers le développement des fermes modèles de Yahoué et Saint Louis ainsi que des établissements agricoles pénitentiaires de Fonwhary (1871) et de Koé (1879), de nombreuses espèces ornementales ont été acclimatées en Nouvelle-Calédonie.

L'horticulture calédonienne marchande est aujourd'hui encore dominée par les plantes introduites au fil du temps ; engendrant parfois l'arrivée de pathogènes ou ravageurs dont la Nouvelle-Calédonie était jusqu'alors indemne.

C'est pourquoi des protocoles sanitaires sévères, limitant l'importation de matériel végétal à risque, ont été mis en place au fil des années.

Depuis quelques temps, avec la prise de conscience du potentiel horticole de la flore locale, endémique à 75%, les institutions œuvrent en faveur de son développement afin de diversifier l'offre de l'horticulture calédonienne ornementale, de revégétalisation ou de reboisement.

La mise en œuvre de l'enquête horticole en 2019 par la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR), est la suite logique apportée aux 7 précédentes enquêtes réalisées entre 1989 et 2012 sur la filière.

En effet, l'horticulture s'est développée progressivement depuis 1989, avec une augmentation régulière du nombre d'exploitations et du chiffre d'affaires généré par l'activité, mais on assiste toutefois à une inflexion du chiffre d'affaires de l'horticulture ornementale depuis la dernière enquête.

1 - Cadre et champ de l'enquête

Afin de permettre un état des lieux aussi exhaustif que possible de l'horticulture calédonienne (volumes de productions commercialisées, nature des produits, chiffre d'affaires généré, main d'œuvre) mais également de dresser un bilan de son évolution la Direction des Affaires Vétérinaires a lancé en 2019 une enquête auprès des horticulteurs.

Ainsi, les horticulteurs ayant au moins 100m² de surface de culture horticole, produisant et commercialisant soit des plants destinés à l'ornement, à la revégétalisation, au reboisement, aux productions fruitières, maraîchères et/ou aux aromates et autres, ainsi que les plants destinés à la production de fleurs et de feuillages coupés ont été enquêtés.

1.1 Les objectifs

- Recenser de façon exhaustive les exploitations existantes produisant et vendant :
 - des fleurs ou feuillages coupés,
 - des plants ornementaux,
 - des plants de revégétalisation,
 - des plants de reboisement,
 - des plants fruitiers,
 - des plants maraichers et/ou d'aromates et autres.
- Quantifier les productions vendues (ou cédées) et les chiffres d'affaires générés sur l'année 2018 par la production locale et suivre l'évolution de la filière ;
- Identifier la nature des produits horticoles cultivés au sein des exploitations et les surfaces occupées pour ces productions ;
- Apprécier la main d'œuvre utilisée,
- Analyser l'évolution de la filière notamment de l'horticulture ornementale (fleurs ou feuillages coupés et plants ornementaux), et de l'horticulture de revégétalisation.

1.2 Le champ de l'enquête

Cette enquête a été réalisée de la manière la plus exhaustive possible. Les producteurs enquêtés devaient néanmoins répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- Produire des plants, des fleurs ou feuillages coupés destinés à orner ou décorer et/ou produire soit des plants destinés à la revégétalisation (en opposition au reboisement destinés à l'exploitation forestière), ou au reboisement, ou aux fruitiers, ou bien encore des plants maraichers ou des plants aromates et autres ;
- Avoir au moins un are (100 m²) utilisé pour ces activités ;
- Commercialiser une partie de leur production.

La production de plantes ornementales par les pépinières communales ou par des personnes réalisant des activités de paysagisme est prise en compte dans le champ de l'enquête. Il s'agit d'une cession interne à l'entreprise.

Ne sont donc pas comptabilisées :

- les activités de cueillette ;
- les activités purement commerciales (achat/vente sans production) ;
- les activités de service (paysagisme, entretien d'espaces verts...).

1.3 La liste des personnes à enquêter

Les sources :

- le fichier des personnes inscrites au registre de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie sous les libellés suivants : «Plantes florales ou ornementales plein champs ou sous abri» et/ou «Pépinière plants forêt ou fruitiers plein champs ou sous abri» ;
- la liste des producteurs précédemment enquêtés.

Les connaissances des agents provinciaux, et des associations de producteurs, ont permis l'ajustement de la liste.

Ce sont ainsi 638 personnes qui ont été visitées et/ou questionnées.

A l'issue de l'enquête, ces exploitants se répartissent de la façon suivante :

→ **405 exploitants** au total cultivent sur plus de 100 m² et vendent une partie de leur production.

Parmi eux :

- **92** ont débuté leur commercialisation entre 2012 et 2019,
- **31** exploitations produisent des plants de revégétalisation dont 8 de manière exclusive.

→ 233 personnes, soit 37% des enquêtes réalisées, ne rentrent pas dans le champ de l'enquête.

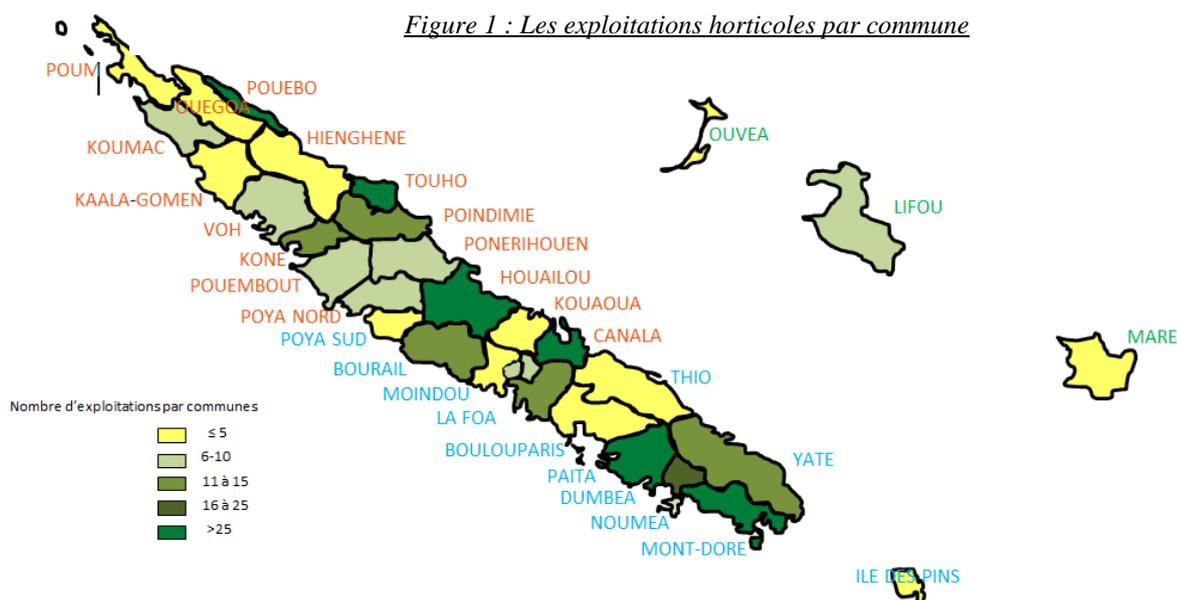
Ces annulations se répartissent de la façon suivante :

- 141 arrêts définitifs ou temporaires de l'activité (54%),
- 23 n'exerçant pas une activité de vente,
- 22 ayant une surface inférieure à 1 are,
- 14 n'ayant jamais produit,
- 4 en cours de création ou de reprise d'activité,
- 29 pour des raisons autres que celles citées précédemment (notamment des refus d'enquête, personnes injoignables, ou doublons).

2 – Le paysage horticole calédonien 2019

Afin, d'évaluer l'importance des autres segments, le champ de l'enquête 2019 a été étendu à l'horticulture produisant des plants de reboisement, maraîchers, fruitiers, d'aromates et autres. Ainsi, 405 exploitations ont été recensées et le chiffre d'affaires généré par ces exploitations est de 1 105 millions de francs CFP en 2018.

2.1. Les exploitations



La province Nord détient 58% des exploitations (soit 234) ; 79% d'entre elles sont réparties le long de la côte Est avec quelques communes phare : Pouebo, Houaïlou, Touho et Canala qui comptabilisent 156 exploitations.

La province Sud représente 39% des exploitations (soit 158). Les communes de Dumbéa, Païta, du Mont-Dore, Bourail, La Foa et Yaté regroupent 78% des exploitations

En province des Iles, 13 exploitations ont pu être recensées en 2019. Toutefois, pour des raisons diverses, toutes les exploitations sollicitées n'ont pu répondre au questionnaire de l'enquête, notamment sur Maré. Il est donc possible que les données collectées pour cette province soient, pour partie, incomplètes.

2.2. La surface exploitée

La Nouvelle-Calédonie totalise 143 hectares (ha) de surface horticole.

Sur 405 exploitations calédoniennes :

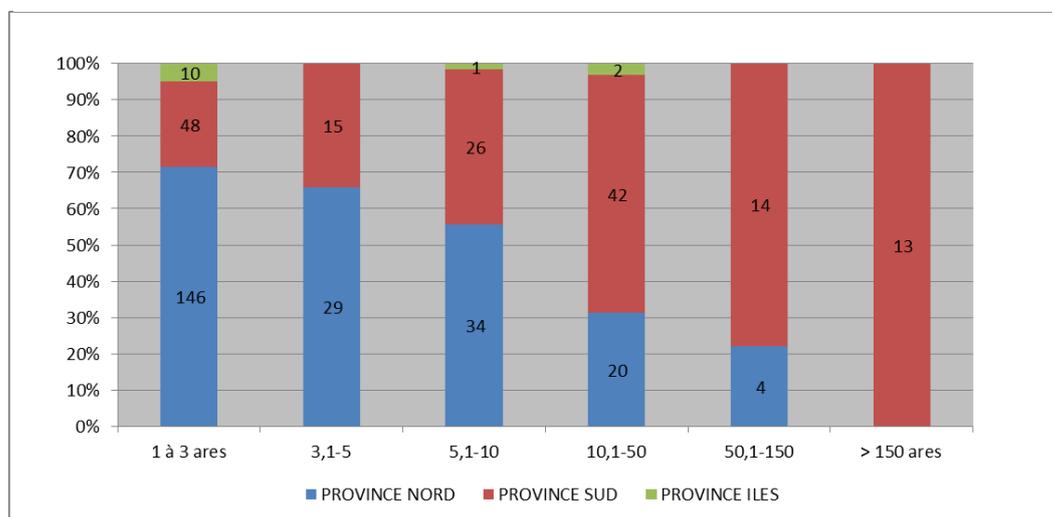
- 50 % ont une surface inférieure ou égale 3 ares,
- 42% une taille supérieure à 3 ares et inférieure ou égale à 50 ares,
- 8% une surface supérieure à 50 ares.

La province Sud en détient 90%, avec une taille moyenne des exploitations de cette province de 81 ares (35 ares en moyenne sur l'ensemble du Territoire).

En province Nord, la surface horticole couvre 13 ha (9 % de la surface horticole totale) avec une surface moyenne d'exploitation de 5,6 ares. En province Iles, 0,76 ha sont utilisés pour la production horticole soit en moyenne 5,8 ares par exploitation.

Sur les 31 exploitations supérieures à 50 ares, 27 se situent en province Sud et 4 en province Nord. Elles totalisent à elles seules 81% de la surface totale horticole soit 116 hectares.

Graphique 1 : Répartition provinciale des exploitations suivant leur tailles



Plus de la moitié de la surface totale est cultivée en plein champs (53% soit 76 ha), 24 % en plein air c'est-à-dire les surfaces occupées par des pots, sous ombrage ou non (34 ha) et 23% sous serre ou sous abri fixes (33 ha).

2.3. Le chiffre d'affaires des exploitations

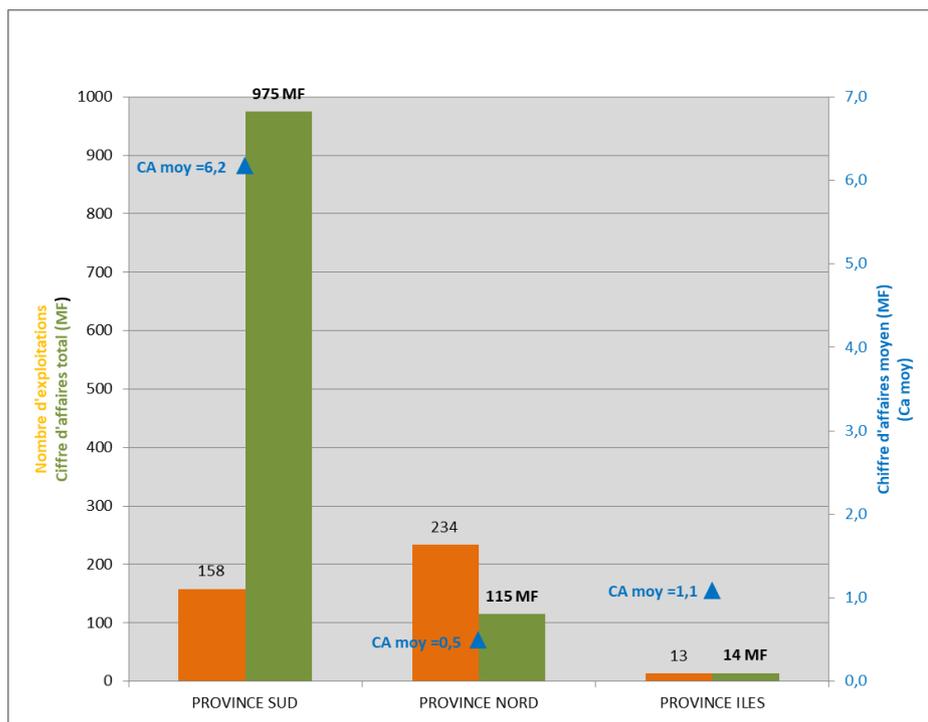
En 2018, le chiffre d'affaires global de l'horticulture est de 1 104 659 372 de francs CFP.

La production horticole calédonienne reste concentrée ; 8% des exploitations (32) sont à l'origine de 80% du chiffre d'affaires global. Cette concentration est extrême au niveau des fleurs et feuillages coupés où 6 exploitations sont à l'origine de 90% de la valeur marchande de ce segment.

Les horticulteurs du Sud génèrent 975 millions de francs CFP (88% du chiffre d'affaires calédonien), 115 millions de francs CFP par la province Nord et 14 millions par la province Iles (1%).

En 2018, une exploitation génère en moyenne 6,2 MF CFP par an en province Sud, 1,1 MF CFP en province Iles et 0,5 MF CFP en province Nord, avec toutefois de fortes disparités entre les exploitations.

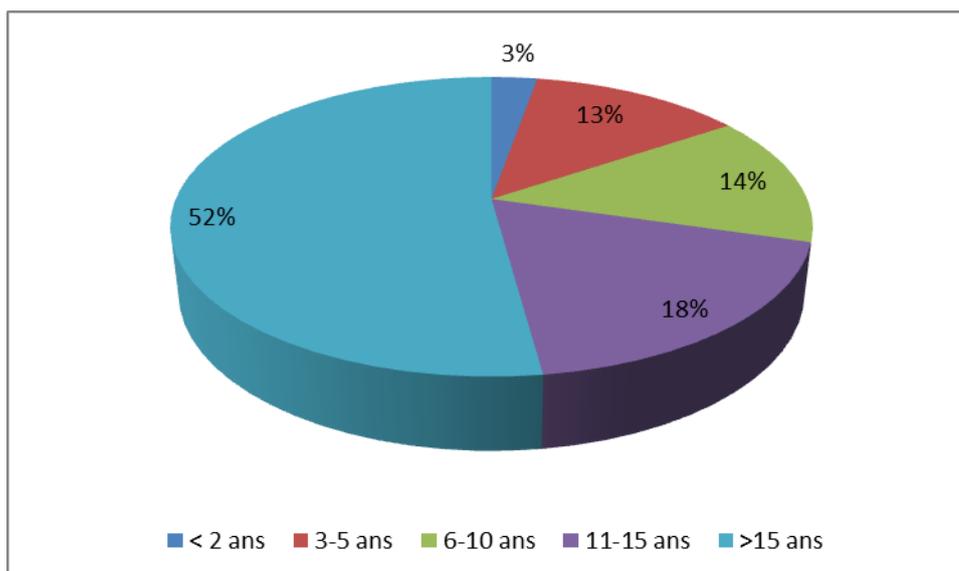
Graphique 2 : Chiffre d'affaires généré par les exploitations



2.4 L'âge des exploitations

Sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, 70 % des exploitations ont plus de 10 ans, en 2019. 16% des exploitations se sont installées au cours des 5 dernières années. Entre les deux enquêtes, 93 exploitations se sont créées.

Graphique 3 : Répartition des exploitations en fonction de leur ancienneté



3 – L'évolution des filières entre 2011 et 2018

En 2018, compte tenu de l'intégration dans le champ d'enquête de nouvelles activités horticoles telles que la production de plants de reboisement, de plants fruitiers, ou encore de plants maraichers ou d'aromates et autres, l'analyse des données pour l'évolution de la filière portera sur celle :

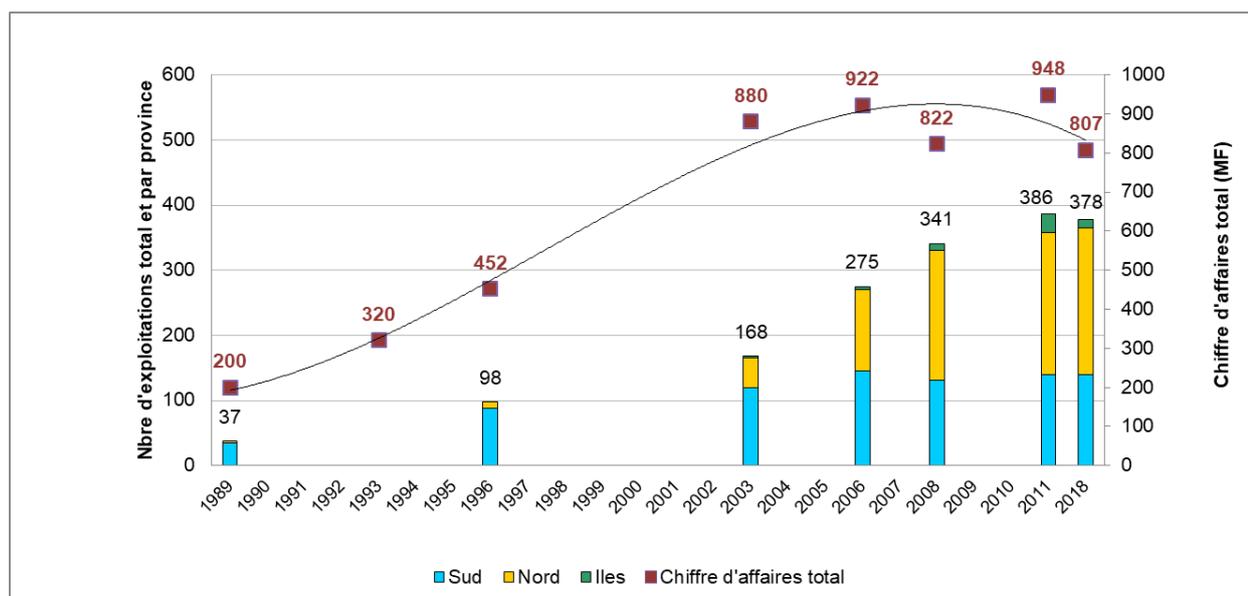
- d'une part, des fleurs et les feuillages coupés ainsi que des plants d'ornement,
- d'autre part de la revégétalisation.

Voir annexe°1 : 2006-2018: évolution du nombre d'exploitations et du chiffre d'affaires de l'horticulture ornementale et la revégétalisation par commune.

3.1. Les fleurs et feuillage coupés, et/ou les plants ornementaux

Après 20 ans d'augmentation régulière, la production horticole ornementale calédonienne a connu en 2008 une baisse de 11% de son chiffre d'affaires qui est passé de 922 millions de francs CFP en 2006 à 822 millions de francs CFP en 2008, le nombre d'exploitations actives continuant par ailleurs de progresser (voir en annexe n°2). Cette diminution a été en grande partie attribuée à une baisse de la valeur marchande du secteur des fleurs coupées en raison de conditions climatiques défavorables.

Graphique 4 : Nombre d'exploitations et valeur marchande de ornementale : évolution



En 2011, à la faveur de la prise en compte de 45 nouvelles exploitations, le chiffre d'affaires de l'activité avait rebondi pour atteindre 948 millions de francs CFP en grande partie grâce à la bonne progression du segment des plants d'ornement.

A l'inverse en 2018, le secteur perd 141 millions de chiffre d'affaires du fait d'une chute du segment des plants d'ornement.

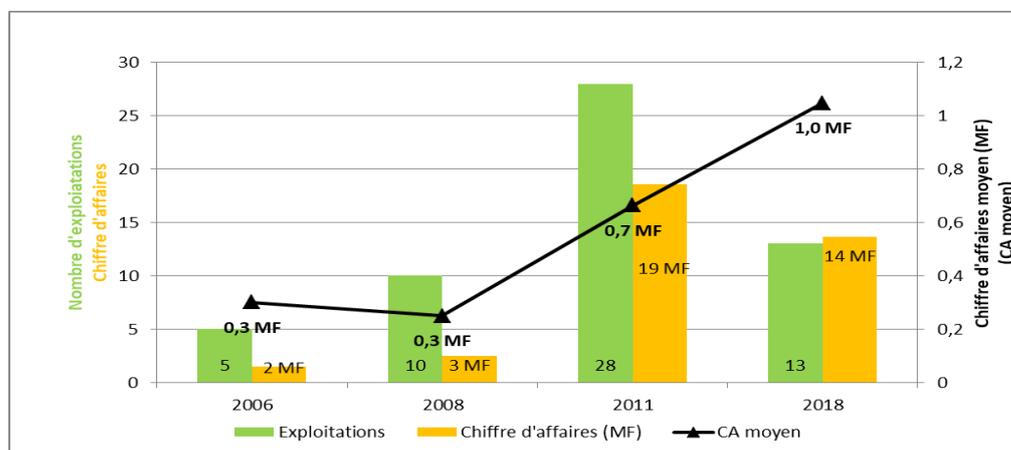
3.1.1 Sur les îles Loyauté

Après une forte progression de l'activité horticole ornementale entre 2008 et 2011, le développement de la filière s'inverse en 2018.

Le nombre d'exploitations diminue de 54% et le chiffre d'affaires de 27%.

La province des Iles compte, en 2018, 13 horticulteurs (ils étaient 28 en 2011) pour un chiffre d'affaires de 14 millions.

Graphique 5 : Evolution dans les îles

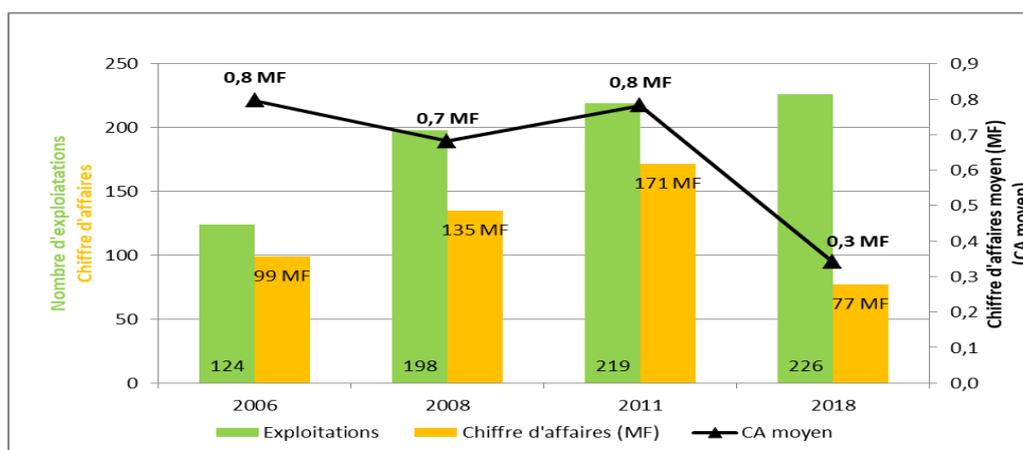


Le chiffre d'affaires par exploitation est quant à lui en hausse de 58%, et représente en moyenne 1 million de franc CFP par exploitation. Toutefois, cette valeur moyenne cache de fortes disparités et près de 70% des exploitations de la province ont un chiffre d'affaires moyen inférieur à 200 000 francs CFP. Aussi, pour des raisons diverses, toutes les exploitations sollicitées, en province des Iles, n'ont pu répondre au questionnaire de l'enquête, notamment sur Maré. Il est donc possible que les données présentées pour cette province soient pour partie incomplètes.

3.1.2 En province Nord

Si en 1996, la province Nord recensait 10% des exploitations, depuis 2009, elle représente environ 60% des exploitations horticoles ornementales calédoniennes avec 226 exploitations (3% de plus qu'en 2011). Cependant, $\frac{3}{4}$ des communes ont vu leur nombre d'exploitations chuter.

Graphique 6 : Evolution dans la province Nord



Dans le même temps, les communes de Voh, Koné, Pouembout et Canala voient en revanche leur nombre d'exploitations augmenter.

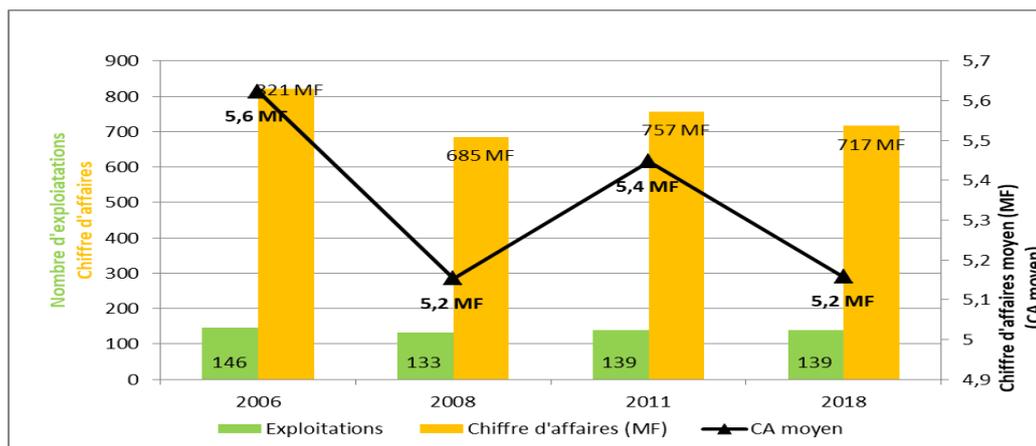
Par ailleurs, le chiffre d'affaires de la province est passé de 171 millions en 2011 à 77 millions de francs CFP en 2018, soit une perte de valeur marchande de 56% par rapport à 2011. Cette baisse provient en grande partie de la commune de Voh, du fait de ralentissement ou d'arrêt de l'activité de certains producteurs.

En 2011, l'horticulture ornementale représentait un chiffre d'affaires de 0,8 million de F CFP par exploitation ; en 2018, celui-ci chute pour atteindre 0,3 million de F CFP.

3.1.3 En province Sud

Depuis 2008, le nombre d'exploitations en province Sud est stable et représente 37% de l'ensemble des exploitations horticoles ornementales calédoniennes

Graphique 7: Evolution dans la province Sud



Son chiffre d'affaires, de 717 millions de francs, diminue quant à lui de 5% en 7 ans. La plus forte diminution observée entre les deux dernières enquêtes est celle de la commune de Païta (-87 millions de F CFP), tandis que le chiffre d'affaires des communes de Dumbéa et du Mont-Dore augmente (de respectivement 58 et 35 millions de F CFP).

En 2011, une exploitation horticole ornementale générait 5,4 millions de francs CFP par an. En 2018, ce chiffre est de 5,2 millions de francs CFP.

Cette moyenne, plus conséquente que sur les deux autres provinces, est le fait d'une concentration des principaux producteurs.

3.2 La revégétalisation

Tableau 1 : Les exploitations et leur chiffre d'affaires

		2011	2018	Variation
Province Nord	Exploitations	5	9	80%
	Chiffre d'affaires (MF)	13	23	77%
	CA moyen (MF)	2,6	2,6	0%
Province Sud	Exploitations	15	22	47%
	Chiffre d'affaires (MF)	77	98	27%
	CA moyen (MF)	5,2	4,5	-14%
Nouvelle-Calédonie	Exploitations	20	31	55%
	Chiffre d'affaires (MF)	90	121	34%
	CA moyen (MF)	4,5	3,9	-13%

L'activité de revégétalisation se situe sur la Grande Terre. Aucune activité de revégétalisation n'est recensée dans les îles Loyautés. Toutefois, pour des raisons diverses, toutes les exploitations

sollicitées, en province des îles, n'ont pu répondre au questionnaire de l'enquête, notamment sur Maré. Il est donc possible que les données collectées pour cette province soient pour partie incomplètes.

En 2018, on compte 31 exploitations pour un chiffre d'affaires de 121 millions de francs CFP. Cela représente 11 exploitations (55%) supplémentaires dans ce secteur et une progression de la valeur marchande de 34%.

En province Sud, le nombre d'horticulteurs et le chiffre d'affaires augmentent, mais pas de façon proportionnelle ce qui contribue à une diminution du chiffre d'affaires par exploitation. Ainsi, ce dernier passe, en 7 ans, de 5,2 à 4,5 millions de francs CFP.

4 – La production horticole calédonienne et son évolution

Tableau 2 : Répartition provinciale de l'activité horticole et du chiffre d'affaires généré en 2018

		Province Sud	Province Nord	Province Iles	Nouvelle-Calédonie
Nombre d'exploitations (unité)	Fleurs et feuillages coupées	41	51	2	94
	Plants d'ornement	128	224	13	365
	Plants de revégétalisation	22	9	0	31
	Plants de reboisement	18	4	1	23
	Plants fruitiers	52	65	5	122
	Plants maraichers, aromates et autres	22	9	4	35
	TOTAL	158	234	13	405
Valeur marchande (MF)	Fleurs et feuillages coupées	232	5	ε	238
	Plants d'ornement	485	71	13,6	569
	Plants de revégétalisation	98	23		121
	Plants de reboisement	74	0,3	ε	75
	Plants fruitiers	48	14	0,2	62
	Plants maraichers, aromates et autres	38	2	0,2	40
	TOTAL	975	115	14	1 105

La production horticole calédonienne est essentiellement tournée vers les plants d'ornement avec une valeur marchande représentant 52% du chiffre d'affaires total soit 569 millions de francs CFP.

Ce segment est alimenté à 85% par la province Sud. Les provinces Iles et Nord contribuent respectivement à hauteur de 2% et 13% du chiffre d'affaires généré par les plants d'ornement. Toutefois, la part de ce segment est la plus faible en province Sud, soit 50% du chiffre d'affaires horticole provincial, alors qu'elle est de 62% en province Nord et de 90% en province Iles.

Les fleurs et feuillages coupés représentent 22% de la valeur marchande totale de l'horticulture, soit 238 millions de francs CFP, dont 98% générés par la province Sud et 2% par la province Nord. La province Sud, tournée en partie vers la production de fleurs de climat tempéré, bénéficie de la proximité des marchés pour écouler ces produits fragiles.

L'activité de revégétalisation représente 11% de la valeur marchande totale. 31 exploitations ont été recensées, soit 11 de plus qu'en 2011. 22 exploitations sont basées en province Sud et 9 en province Nord.

En Nouvelle-Calédonie, le reboisement représente 7% de la valeur marchande totale soit 75 millions de francs CFP. Les plants fruitiers représentent 62 millions, les plants de maraichage, aromates ou autres 40 millions.

4.1. La segmentation de l'activité

En 2018, parmi les 405 exploitations horticoles :

- 224 exploitations (55%) travaillent sur un seul segment d'activité horticole. 140 d'entre elles se situent en province Nord, 79 en province Sud et 5 en province des Iles.
- 181 exploitations (45%) sont présentes sur plusieurs segments d'activité.

Toutefois, afin de comparer aux précédentes enquêtes, si on ne regarde que l'horticulture ornementale et la revégétalisation (soit hors reboisement, plants fruitiers, maraichers et autres), les proportions sont quasiment identiques : soit 75% des exploitations sont présentés sur un segment unique et 25% sur plusieurs segments.

4.1.1 Le segment mixte

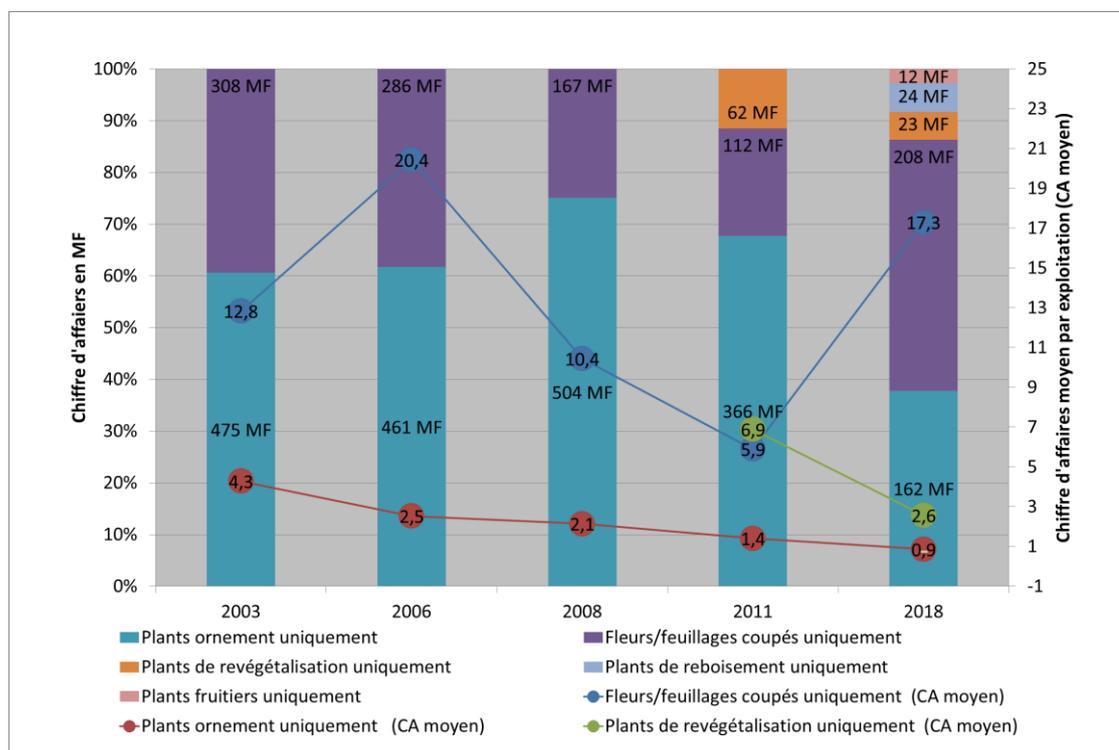
Les exploitations de cette catégorie pèsent 61% du chiffre d'affaires horticole, soit 676 millions de F CFP. La rentabilité s'établit pour ces dernières en moyenne à 3,7 millions de francs CFP. Parmi ces 181 exploitations, 49 ne font que de l'horticulture ornementale (fleurs et feuillages coupés et plants d'ornement).

4.1.2 Les segments uniques

En 2018, les exploitations horticoles à segment unique génèrent 39% de la valeur marchande totale, soit 429 millions de francs CFP. Cela représente une rentabilité de 1,9 million de francs CFP par exploitation (voir annexe n°3 : *Evolution de la segmentation de l'activité horticole*)

NB : les segments reboisement, plants fruitiers, maraichers et autres, n'ont pas été enquêtés aux précédentes enquêtes, ne permettant pas une comparaison entre les années.

Graphique 8 : L'horticulture à segment unique



Le principal segment en termes de nombre d'exploitations est celui des plants d'ornement avec 189 exploitations ne produisant que ce type de production (soit 47%). Ce dernier présente la plus faible valeur marchande par exploitation, soit 0,9 million de francs CFP.

Les fleurs et feuillages coupés représentent 3% du nombre d'exploitations, et 19% de la valeur marchande globale. Ce secteur génère 17,3 millions de francs CFP par exploitation.

Le segment de la revégétalisation en production unique compte 8 exploitations en 2018 (soit quasiment autant qu'en 2011). Ces dernières génèrent 2,7 fois moins de valeur marchande par exploitation qu'en 2011, soit 2,6 millions de francs CFP en 2018.

Le segment des plants fruitiers en production unique représente 2% des exploitations et génère 1,3 million CFP par exploitation. Le reboisement représente 1% des exploitations et génère 4,8 millions CFP par exploitation.

4.2 Les principales spéculations et leurs évolutions

Graphique 9 : Les principales spéculations et leurs évolutions

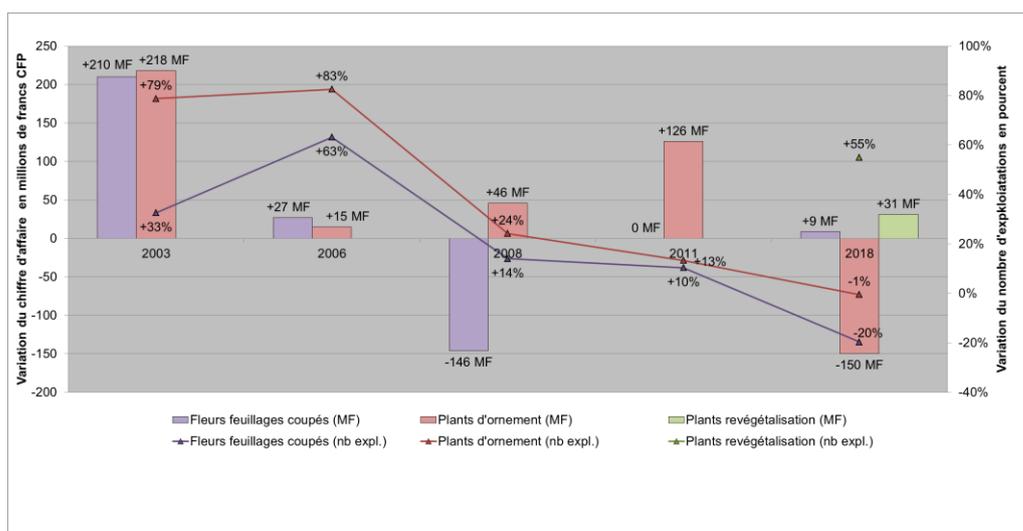


Tableau 3 : Chiffre d'affaires et nombre d'exploitations par spéculation

		2003	2006	2008	2011	2018
Nombre d'exploitations	Fleurs feuillages coupés	57	93	106	117	94
	Plants d'ornement	144	261	324	367	365
	Plants revégétalisation	-	-	-	20	31
	Plants reboisement	-	-	-	-	23
	Plants fruitiers	-	-	-	-	122
	Plants maraichers, aromates et autres	-	-	-	-	35
	TOTAL	168	275	341	395	405
Chiffre d'affaires (MF)	Fleurs feuillages coupés	348	375	229	229	238
	Plants d'ornement	532	547	593	719	569
	Plants revégétalisation	-	-	-	90	121
	Plants reboisement	-	-	-	-	75
	Plants fruitiers	-	-	-	-	62
	Plants maraichers, aromates et autres	-	-	-	-	40
	TOTAL	880	922	822	1038	1 105

4.2.1. Les fleurs et feuillages coupés

Entre 2011 et 2019, les exploitations de fleurs et de feuillages coupés sont en diminution de 20%. En Nouvelle-Calédonie en 2011, la production de fleurs et de feuillages coupés intéressait 117 exploitations, contre 94 en 2018.

Cette même tendance s'observe pour la province Nord et celle des Iles qui passent respectivement de 71 à 41, et de 14 à 2 exploitations de fleurs et feuillages coupés entre 2011 et de 2019. Toutefois pour les Iles, certaines exploitations n'ont pu être recensées en 2019. Dans le même temps la province Sud accroît de 14 % son nombre de producteurs passant de 36 à 41 exploitations.

Tableau 4 : Fleurs et feuillages coupés : répartition provinciale des ventes et de la valeur marchande

	Fleurs et feuillages coupés 2008			Fleurs et feuillages coupés 2011			Fleurs et feuillages coupés 2018			
	Nbre de tiges* vendues	Valeur en MF	Part du marché	Nbre de tiges* vendues	Valeur en MF	Part du marché	Nbre de tiges* vendues	Valeur en MF	Part du marché	
Iles loyautés	600	0,1	0%	8 300	2	0,7%	ε	ε	-	
Nord	48 600	7	3%	64 900	11	5%	29 700	5	2%	
Sud	Grand Nouméa et Païta	1 242 500	207	90%	879 000	206	90%	2 004 400	218	92%
	Autres communes	284 500	15	7%	125 800	10	4.3%	193 600	14	6%
TOTAL	1 576 000	229	100%	1 078 000	229	100%	2 227 700	238	100%	

* Les nombres de tiges sont arrondis à la centaine près

La production vendue en fleurs et feuillages coupés est estimée à 2 227 700 tiges. Après un retrait de 32% entre 2008 et 2011, la production a quasiment doublé entre 2011 et 2019.

Toutefois, même si la production de tiges a quasiment doublé, le chiffre d'affaires (238 millions de francs CFP) ne progresse quant à lui que de 4%, soit de 9 millions de francs CFP.

Les parts de marché en province Sud progressent de 4 points. A l'inverse, elles régressent de 3 points en province Nord.

4.2.1.1 Les feuillages coupés

Le segment des feuillages coupés est celui qui a le plus progressé avec 1 179 000 tiges vendues en 2018, soit 343% d'augmentation.

Par ailleurs, la valeur marchande des feuillages coupés s'affiche à 58 millions de francs CFP, soit un peu plus que deux fois celle de 2011.

4.2.1.2 Les fleurs coupées

2018 confirme la régression du chiffre d'affaires amorcée depuis 2008. Entre 2011 et 2018, on enregistre une baisse de 12% du chiffre d'affaires sur le segment des fleurs coupées et cela malgré une production de tige en hausse de 30% (1 048 800 tiges produites). Le nombre de producteurs recule également.

Tableau 5 : fleurs coupées : les principales spéculations

	Nombre d'exploitations		Nombre de tiges vendues		Evolution 2011/2018	Chiffre d'affaires (MF)		Evolution 2011/2018
	2011	2018	2011	2018		2011	2018	
Rose	15	11	303 300	337 800	11%	82	62	-25%
Gerbera	4	6	52 600	208 800	297%	10	27	163%
Anthurium	64	28	178 400	176 900	-1%	49	37	-25%
Orchidée	18	5	50 000	158 200	217%	13	28	114%
Heliconia	76	46	66 300	24 800	-63%	12	5	-62%
Alpinia	32	30	13 200	8 900	-32%	2	1	-24%
Rose de porcelaine	28	14	4 400	6 500	48%	1	1	46%
Strelitzia	26	8	17 900	5 400	-70%	5	1	-72%
Autres fleurs coupées	150	66	119 800	121 600	1%	36	18	-50%
TOTAL	387	214	805 800	1 048 800	30%	210	181	-12%

Malgré une chute du nombre de producteurs (-27%), la rose reste la principale production de fleurs coupées avec 337 770 tiges (32% de la production totale de fleurs coupées) et 62 millions de francs CFP de chiffre d'affaires (-25%). Cette production est particulièrement concentrée puisque 4 producteurs de la province Sud produisent l'essentiel des tiges mises sur le marché.

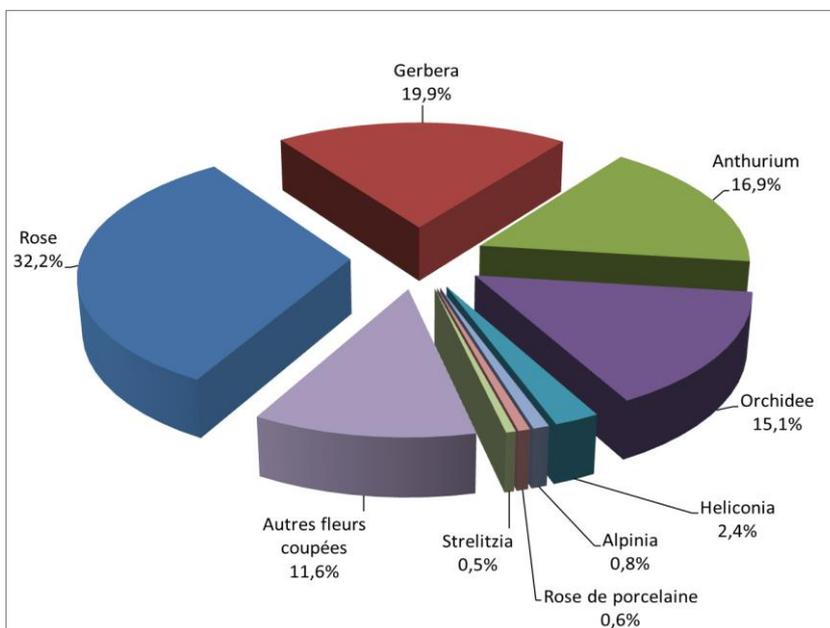
Les gerbera arrivent en seconde position avec 208 800 tiges commercialisées (20% de la production) pour 27 millions de francs CFP. Entre 2011 et 2018, les gerbera progressent de près de 4 fois en termes de tiges produites et de 2,7 fois en valeur marchande. On compte deux exploitations supplémentaires en 2019.

Les anthuriums sont la troisième spéculation avec 176 900 tiges commercialisées (17% de la production), et 37 millions de francs CFP de chiffre d'affaires. La production de tiges varie peu (-1%), alors que la valeur chute de 25%.

Cette spéculation représente 21% de la valeur marchande du segment des fleurs coupées. En 2011, 64 exploitations étaient recensées. En 2018, elles sont 28, dont 10 situées en province Sud assurant l'essentiel de la production, et 18 en province Nord.

On retrouve à la suite les orchidées (15% de la production) et les héliconias (2%). Le muguet intervient aussi, ponctuellement, mais de manière significative. Il représente en effet une grande partie des "Autres fleurs coupées" avec les tiarés et les plantes d'eau, pour 12% de la production.

Graphique 10 : Proportion de tiges commercialisées des principales productions



La production de la province Sud est tournée vers celles des roses, des anthuriums, des orchidées et des gerberas (plus de 80% de la production). Celle de la province Nord est principalement orientée vers celle des fleurs des fleurs tropicales (héliconia, anthurium, alpinia et roses de porcelaine) pour plus de 80% de la production.

4.2.2 Les plants d'ornement

365 exploitations ont commercialisé des plants d'ornement en Nouvelle-Calédonie en 2018 ; elles étaient 367 en 2011.

C'est en province Nord qu'elles sont les plus représentées avec 224 producteurs, soit 61% des exploitations. Toutefois, ces dernières ne représentent que 12% des parts du marché. La province Sud regroupe 128 exploitations pour 85% du marché. 13 exploitants se trouvent en province des Iles, les parts de marché de cette province sont inférieures à 1%.

La valeur marchande de ce segment évolue négativement de 719 millions de francs CFP en 2011 à 569 millions de francs CFP en 2018 (-13%).

Tableau 6 : Plants d'ornement et gazon

	2008				2011				2018				
	Plants ornement (u)	Gazon (m ²)	Valeur (MF)	Part du marché	Plants ornement (u)	Gazon (m ²)	Valeur (MF)	Part du marché	Plants ornement (u)	Gazon (m ²)	Valeur (MF)	Part du marché	
Prv. des îles Loyautés	1 900	-	2	0.5%	11 800	-	17	2%	9 300	-	14	2%	
Prv. Nord	92 600	-	129	23.5%	73 600	-	160	22%	43 800	-	71	12%	
Prv. Sud	Grand Nouméa et Païta	276 100	22 000	428	70%	370 200	27 000	514	72%	333 800	39 400	466	82%
	Autres communes	25 100	-	34	6%	22 300	-	28	4%	12 700	-	19	3%
TOTAL	395 700	22 000	593	100%	477 900	27 000	719	100%	399 600	39 400	569	100%	

Sur l'année 2018, 399 600 plants ont été commercialisés, soit une baisse de près de 16% depuis 2011, et 39 400 m² de gazon soit une hausse de 46%. La valeur marchande des produits commercialisés baisse également sur la même période. 569 millions de francs CFP de produits commercialisés ont été déclarés pour 2018, c'est près de 21% de moins par rapport à 2011.

La production de plants d'ornement et de gazons est très présente sur le Grand Nouméa et la commune de Païta qui représentent 82% des parts de marché. La province Iles conserve environ la même part de marché qu'en 2011 alors que la province Nord recule de 10 points.

4.2.2.1 Les productions ornementales

Tableau 7 : La production de plants d'ornement

Type de production	Nombre d'unités vendues		Evolution 2011/2018
	2011	2018	
Plantes à massifs et potées fleuries	175 000	226 000	29%
Arbres, arbustes et lianes à fleurs	127 000	59 500	-53%
Arbres, arbustes, lianes à feuillage ornemental	110 200	38 900	-65%
Palmiers et cycas	32 000	28 700	-10%
Cactées et plantes grasses	4 800	14 200	196%
Broméliacées	10 700	12 700	19%
Orchidées	10 200	10 900	7%
Fougères	7 700	4 300	-44%
Divers plants d'ornement	300	4 400	-
TOTAL	477 900	399 600	-16%
Gazons (m ²)	27 000	39 400	46%

Ce sont les plantes à massif et potées fleuries qui remportent le plus de succès avec 226 000 plants vendus et 22% du chiffre d'affaires. La production de plantes à massif et potées fleuries est en progression de 29%.

Arbres, arbustes et lianes à fleurs arrivent ensuite avec 59 500 plants. En baisse de 53%, cette production représente 19% des parts de marché.

Réalisée uniquement en province Sud, la production de gazon, avec 39 400 m² produits et 8% du chiffre d'affaires horticole ornemental, progresse de 46%.

Les productions varient d'une province à l'autre :

- La province Sud produit 87 % des plants d'ornement. Elle est majoritaire sur l'ensemble des productions, à l'exception des broméliacées produites principalement en province Nord. Elle est orientée principalement sur les plantes à massifs et potées fleuries, sur les arbres, arbustes et lianes à fleurs ou feuillage ornemental ainsi que sur le gazon.
- La province Nord participe à 11% de la production. Sa production est diversifiée même si les plantes à massifs et potées fleuries, les arbres, arbustes et lianes à fleurs ou feuillage ornemental représentent 60% de sa production.
- La province Iles produit 2% des plantes ornementales et est orientée principalement sur les plantes à massifs et potées fleuries

Graphique 11 : Les plants produits par province

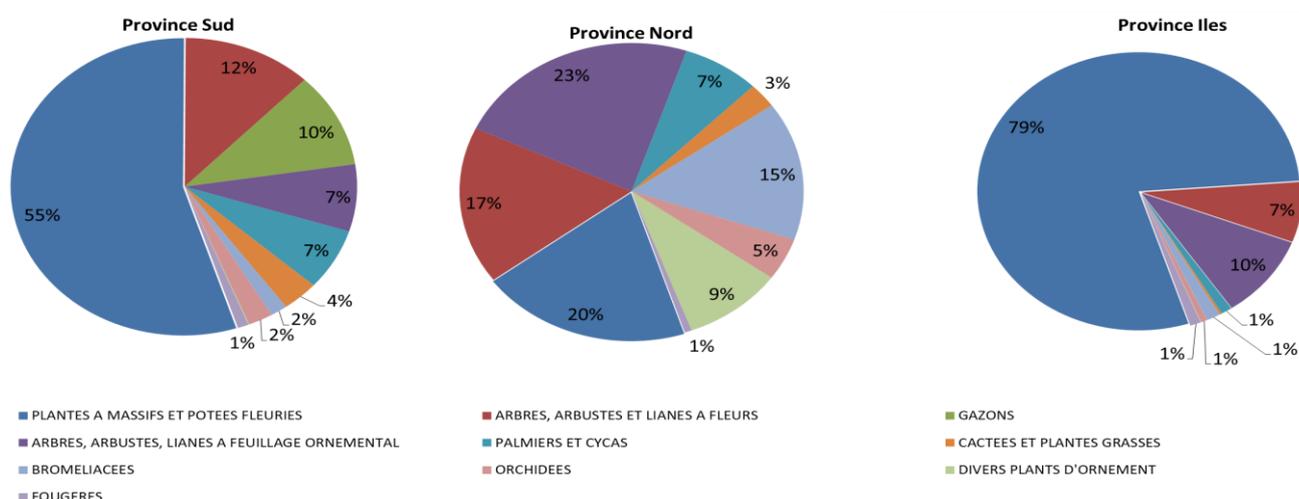


Tableau 8 : Valeur marchande des plants d'ornement

Type de production	Valeur Marchande (MF)		Part de marché 2011	Part de marché 2018
	2011	2018		
PLANTES A MASSIFS ET POTEES FLEURIES	162	124	23%	22%
PALMIERS ET CYCAS	165	114	23%	20%
ARBRES, ARBUSTES ET LIANES A FLEURS	187	110	26%	19%
ARBRES, ARBUSTES, LIANES A FEUILLAGE ORNEMENTAL	112	78	16%	14%
GAZONS	29	45	4%	8%
ORCHIDEES	26	40	4%	7%
BROMELIACEES	17	32	2%	6%
CACTEES ET PLANTES GRASSES	6	14	1%	2%
FOUGERES	12	11	2%	2%
DIVERS PLANTS D'ORNEMENT	4	1,5	1%	0,3%
TOTAL	720	569	100%	100%

Les 3 principales catégories se répartissent de manière homogène 61% des parts du marché de l'horticulture ornementale. Avec 14%, les arbres, arbustes, et lianes à feuillage ornemental se placent en 4^{ème} position.

Les gazons ne bougent pas dans le classement même s'ils gagnent 4 points de part de marchés.

4.2.3 Les plants de revégétalisation

Tableau 9 : Evolution des plants de revégétalisation

	Nombre d'exploitations			Nombre de plants			Chiffre d'affaires (MF)		
	2011	2018	Evolution 2011/2018	2011	2018	Evolution 2011/2018	2011	2018	Evolution 2011/2018
Province Nord	5	9	80%	41 900	108 700	159%	13	23	74%
Province Sud	15	22	47%	255 900	154 300	-40%	77	98	27%
TOTAL	20	31	55%	297 800	263 000	-12%	90	121	34%

Globalement, le nombre d'exploitations est en hausse de 55%. Plus des deux tiers des exploitations se situent dans le Sud¹. 8 exploitations sur les 31 ne font que des plants de revégétalisation. Pour les 23 autres, ce segment pèse en moyenne 36% de leur chiffre d'affaires horticole.

En 2018, 283 000 plants ont été vendus. C'est 12% de moins par rapport à 2011. Cette baisse résulte de la commercialisation des plants en province Sud (- 101 600 plants), que l'évolution de plus 66 800 plants commercialisés par la province Nord ne suffit pas à compenser.

La valeur marchande de la revégétalisation est de 121 millions de francs CFP en 2018, c'est 34 % de plus qu'en 2011. Cette progression est liée à l'accroissement du prix moyen unitaire d'un plant. En 2011, le prix moyen d'un plant de revégétalisation était de 299 francs CFP. En 2018, il est de 460 francs CFP.

Il a été difficile de répertorier de manière précise et exhaustive l'ensemble des essences utilisées en revégétalisation. On retrouve parmi celles-ci : dodonaea (13%), gymnostoma/bois de fer (8%), le grevillea et stenocarpus (5% chacun).

¹ Aucune exploitation n'a pu être recensée dans la province Iles.

4.2.4 Les plants de reboisement

En 2019, l'activité de production de plants de reboisement a été intégrée pour la première fois à l'enquête horticole. Aussi, il n'a pas toujours été évident de faire clairement la distinction entre activité de reboisement et activité de revégétalisation (massif minier), d'autant plus que sur les 23 exploitations de reboisement recensées, 9 produisent également des plants de revégétalisation.

Plus de 80% des exploitations ici concernées ont une autre activité horticole. Pour ces exploitations, le reboisement pèse 18% de leurs ventes.

Les exploitations de reboisement produisent 210 000 plants d'une valeur marchande de 75 millions de francs CFP.

L'activité de reboisement représente 7% de la valeur marchande globale horticole calédonienne.

Il a été également difficile de répertorier de manière exhaustive les essences utilisées en reboisement. Les plus représentatives en termes de plants commercialisés sont : le kaori (29%), les araucarias (24%), le gaïac (13%), le santal (9%), et le pinus (14%).

4.2.5 Les plants fruitiers

L'activité de plants fruitiers représente 122 exploitations dont 52 en province Sud, 65 en province Nord et 5 en province Iles. Seules 9 exploitations ne font que des plants fruitiers. Pour les 113 autres, la production de plants fruitiers pèse en moyenne 10% de leur chiffre d'affaires.

Au total, 35 500 plants de fruitiers ont été commercialisés soit une valeur marchande de près de 62 millions de francs CFP.

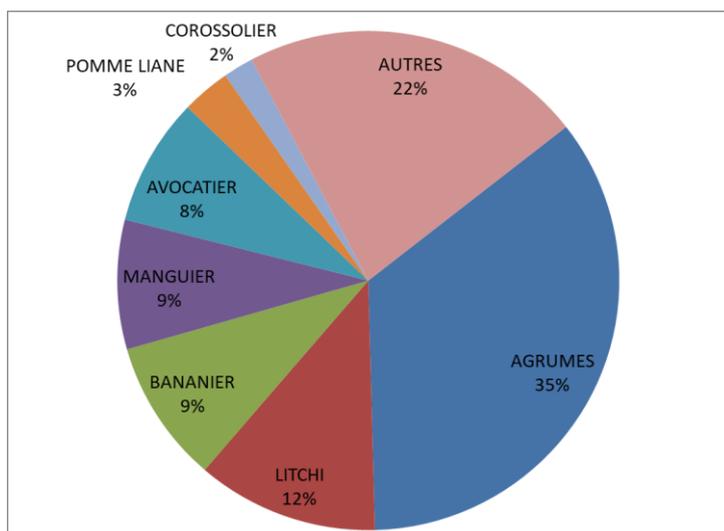
La province Sud domine le marché avec 73% des plants commercialisés et 78% de la valeur marchande.

Graphique 12 : Proportion des plants fruitiers

Les principaux plants fruitiers commercialisés sont :

- les agrumes (35%)
- les litchis (12%),
- les bananiers (9%),
- les avocatiers (8%), et les manguiers (8%),
- les pommes liane (3%),
- les corossoliers (2%).

Les ananas font partis des principaux plants fruitiers produits en 2018. Ils sont classés dans la catégorie « autres » du graphique ci-dessus.



4.2.6 Les plants maraichers, les plants d'aromates et autres

L'activité de production de plants maraichers et/ou les plants d'aromates et autres ont été intégrés pour la première fois à l'enquête horticole.

On compte 35 exploitations produisant ce type de plants horticoles. 22 de ces exploitations se situent en province Sud, 9 en province Nord et 4 en province des Iles.

Les 35 exploitations sont toutes présentes sur d'autres segments horticoles (principalement en productions ornementales et en plants fruitiers). Les plants maraichers, d'aromates et autres représentent environ 10% de leur chiffre d'affaires global.

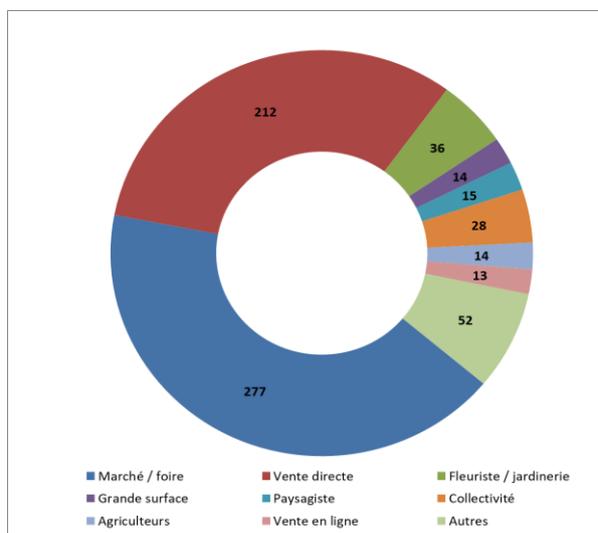
L'activité commercialise 255 600 plants pour une valeur marchande de près de 40 millions de francs CFP. 71% de cette valeur marchande sont générés principalement par les plants d'aromates, et dans une moindre mesure par les autres plants (seuls 1% sont des plantes médicinales, vanille, café et poivriers), et 29% par les plants maraichers (les plants les plus fréquemment cités étant les tomates, les salades, les poivrons, les aubergines et les courgettes).

5 – La commercialisation

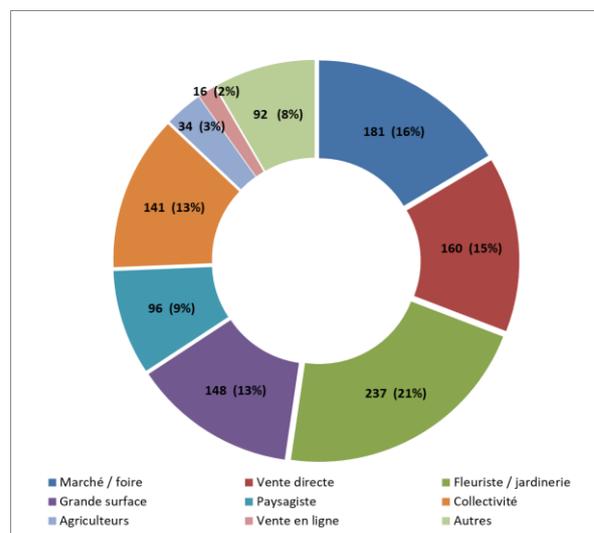
L'approche des circuits d'écoulement peut être différente selon qu'on la considère en fonction du nombre d'exploitations ou bien en fonction de sa prépondérance dans la valeur marchande totale.

En termes de nombre d'exploitations, les premiers circuits d'écoulement sont les marchés et foires et la vente directe (bords de route, vente à domicile) avec respectivement 68% et 52% des exploitations concernées par ces segments. Cette tendance est identique quelle que soit la province. Toutefois, 48% des exploitations privilégiant ce type d'écoulement se trouvent en province Nord.

Graphique 13 : Les producteurs en fonction des circuits d'écoulement (nombre de réponses)



Graphique 14 : La prépondérance des circuits



L'ensemble des autres circuits d'écoulement que sont les fleuristes et jardineries, les grandes surfaces, les paysagistes, les collectivités, les agriculteurs, la vente en ligne concernent entre 3% et 9% des exploitations. Elles se situent en province Sud à 73% et à 27% en province Nord.

En termes de valeur marchande, la vente aux fleuristes et aux jardineries est le principal circuit d'écoulement. Il représente 21% de la valeur marchande et 6% des exploitations.

On retrouve en seconde et troisième position les marchés et foires et la vente directe qui représentent respectivement 16 et 14% de la valeur marchande totale, soit 341 millions de francs CFP.

Les grandes surfaces sont en quatrième position. Elles commercialisent 13% de la valeur marchande soit 148 millions de francs CFP.

Les suivantes sont les collectivités qui représentent 13% de la valeur marchande soit 141 millions de francs CFP. Dans la province des Iles, ce circuit représente 78% de la valeur commerciale.

Toujours en termes de valeur marchande, viennent ensuite :

- les paysagistes (9%),
- les circuits autres (8%), principalement représentés par la vente à des sociétés minières (soit 74% de ces autres circuits), à de petits commerces, où à l'occasion de bingo,
- la vente à des agriculteurs (3%),
- la vente en ligne (2%).

5.1 Les importations

36 exploitations sur les 405 déclarent avoir des plants d'origine importée (dont 14 producteurs-importateurs). Ces exploitations pèsent au total 705,3 MF, soit 64% du chiffre d'affaires global de la filière. Il n'est pas possible ici d'indiquer la part du chiffre d'affaires généré par les plants importés. Par ailleurs, lors d'achats ou acquisition auprès d'autres exploitations, de jardineries, etc, les horticulteurs ne connaissent pas forcément l'origine des plants achetés.

Tableau 10 : La part des plants importés dans les exploitations horticoles

Part des plants d'origine importée sur l'exploitation	Nombres d'exploitations déclarant avoir des produits d'origine importée	Chiffre d'affaires total des exploitations concernées
<30%	16	432,6
30-70%	7	20,7
>70%	13	252,0
TOTAL	36	705,3

Seules 15 exploitations sur les 405 se disent concurrencées par les productions importées (dont 5 déclarent avoir des plants d'origine importée). Ces exploitations représentent au total 379,5 MF. D'après ces exploitations, la concurrence porte notamment sur les fleurs coupées importées par les fleuristes (roses, gerbera, lys...), les Broméliacées, les Orchidées, Rosiers, les vitro-plants,...

5.2 Les importateurs

18 sociétés ont été enquêtées car avaient un poids certain en termes d'importation en horticulture (hors vitro plants, culture in vitro, fraisiers et framboisiers) sur les trois dernières années. Une exploitation a cessé ses importations. Parmi les 17 sociétés important encore des plants, 14 ont également une activité de production horticole.

Les 14 importateurs qui ont également une activité de production horticole génèrent un chiffre d'affaires total de 518,3 MF (47% du chiffre d'affaires global de la filière horticole). Il n'est pas possible ici d'indiquer la part du chiffre d'affaires généré par les plants importés.

Tableau 11 : La part de plants importés dans les exploitations faisant de l'importation

Part des plants d'origine importée sur l'exploitation	Nombres de sociétés ayant des produits d'origine importée	Chiffre d'affaires total des exploitations horticoles concernées
<30%	5	280,9
30-70%	2	16,6
>70%	7	220,8
TOTAL	14	518,3

Seules 3 structures déclarent ne pas réaliser de suivi sanitaire des produits importés. 6 exploitations ont un cahier de culture. 11 sociétés important des plants ont une zone particulière pour la réception des plantes importées (serre à part, chambres froides) et prennent des précautions spécifiques pour ces plantes (quarantaine avant vente, suivi des maladies).

12 sociétés ne pensent pas envisageable de substituer les plants importés par des plants de production locale. Les raisons évoquées sont multiples : les plants importés sont plus productifs, pas de disponibilités variétales localement, plantes annuelles et bisannuelles peu disponibles localement, avec des durées d'élevage plus longues, la production de certains plants seraient impossible sur le territoire (laboratoire nécessaire ; les plantes concernées n'ont pas été spécifiées). Seules 4 sociétés estiment qu'il serait possible de substituer certaines plantes importées par de la production locale, mais reprennent les mêmes arguments (plus rentable à l'import, moins de temps d'élevage, pas de variétés disponibles localement).

5.3 Le marché de l'importation

En 2018, la valeur Coût Assurance Fret (CAF) de l'horticulture ornementale représente 9% de la valeur marchande totale horticole soit 103,3 millions de francs CFP. 56,4 millions de francs CFP sont alloués aux plants d'ornement et 46,8 millions aux fleurs et feuillage coupés.

Comparativement à 2011, la valeur CAF des plants d'ornement importés progresse de près de 23% et celle des fleurs et feuillage coupé reste identique, alors qu'en parallèle la production locale chute de 21% soit près de 149 millions de francs CFP.

Tableau 12 : Le marché de l'importation en 2018

	Matériel végétal à planter ou à multiplier	Nombre de tiges	Valeur CAF F CFP
Plants d'ornement	109 000	-	56 427 000
Fleurs et feuillage coupés	-	266 500	46 878 000
		TOTAL	103 305 000

Sources : ISEE- Direction régionale des douanes, SIVAP

On note aussi l'importation de blancs de champignons, de plants d'ananas, de légumes et fraisiers à hauteur de 30,9 million de francs CFP (valeur CAF).

En 2018, près de 109 000 plants d'ornement à planter ou à multiplier ont été importés. Environ 80% de cette quantité sont représentés par 8 spéculations principales :

- Orchidées,
- Broméliacées
- Muguet,
- Cactées et plantes grasses,
- Rosiers,
- Anthurium,
- Géranium,
- Adénium.

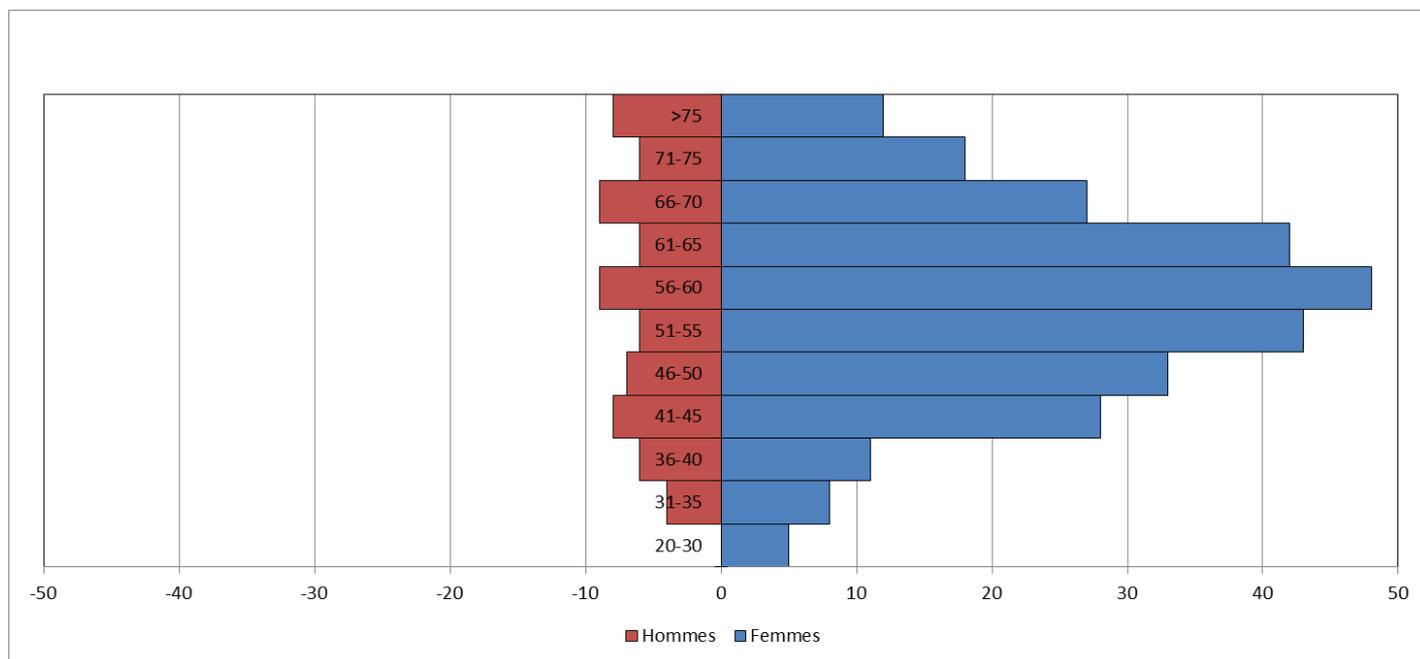
L'importation de fleurs coupées concerne principalement les roses, les orchidées et les chrysanthèmes. Ces spéculations représentent 55% du nombre de tiges importés soit une valeur CAF de près de 19,5 millions de francs CFP. Toutefois, 36% des fleurs importées sont classées dans une catégorie autre et ne peuvent être clairement identifiées.

6 – La main-d'œuvre

6.1 Les chefs d'exploitations

79% des chefs d'exploitation sont des femmes. L'âge moyen est de 56 ans pour les femmes et 58 pour les hommes.

Graphique 15 : L'âge des horticulteurs



Parmi les 379 horticulteurs à s'être exprimés, 23% ont déclaré n'avoir aucune formation. Ils sont 57% à avoir un niveau primaire ou secondaire de cycle court (CAPA, CAP, BEPA, BEA, BPA), 11% un niveau BAC, 6% un niveau bac+2 et 3% un niveau de formation en études supérieures (ingénieur).

6.2 Le temps de travail consacré à l'activité horticole

En 2019, l'horticulture calédonienne occupe 751 personnes, dont 227 à temps plein et 524 à temps partiel pour un total de 339 ETP. La moyenne est de 0,83 ETP par exploitation et la médiane de 0,5 ETP.

C'est 88 personnes de plus qu'en 2011, où l'horticulture intéressait alors 663 personnes pour un total de 277 ETP. Toutefois, le champ d'enquête en 2019 a évolué.

Sur les 405 exploitations, 199 (49%) n'occupent qu'une personne à temps partiel. Cette part est plus importante en province Nord (56%), qu'en province Sud (38%).

Tableau 13 : La main d'œuvre

	M.O temps plein	M.O à mi temps	M.O à moins d'un mi temps	Total	%	ETP *	%
Chef d'exploitation	87	112	207	406	54%	167	49%
Salariés	129	30	10	169	23%	120	35%
Actifs familiaux	11	32	133	176	23%	51	15%
TOTAL	227	174	350	751	100%	339	100%

* Equivalent Temps Plein

Les chefs d'exploitation représentent 54% des personnes actives, les salariés ainsi que les actifs familiaux (non-salariés) représentent respectivement 23% des personnes.

En termes d'équivalent d'emplois à temps plein (ETP), ce sont les chefs d'exploitation qui représentent la part la plus importante avec 49% des ETP. Puis viennent ensuite les salariés avec 35% des ETP et enfin, les actifs familiaux avec 15% des ETP.

La part de personnes salariées poursuit sa progression passant de 19% en 2011 à 23% en 2018 (soit 169 personnes dont 129 à temps complet). Par ailleurs les exploitations de plus 10 ares (23% du nombre d'exploitations) représentent 93% des ETP fournis par les salariés.

Il faut ajouter à cette main d'œuvre permanente, la main d'œuvre saisonnière qui occupe 121 personnes avec une moyenne de 22 jours travaillés par personne et par an pour un total de 9 ETP. Cette main d'œuvre travaille en moyenne 5 jours de plus par an qu'en 2011.

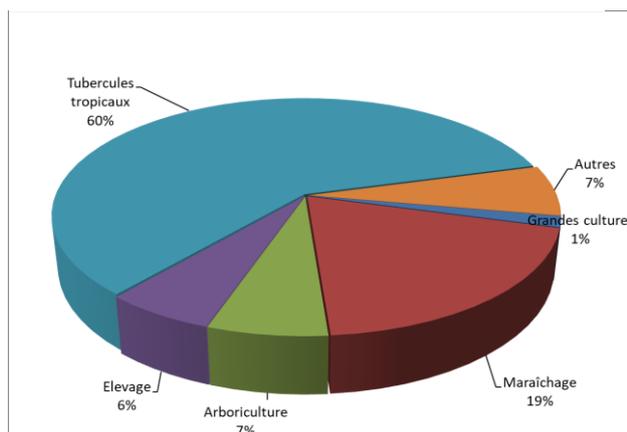
6.3 Les autres activités marchandes agricoles

42% des horticulteurs (172) ont déclaré avoir au moins une autre activité sur l'exploitation. Parmi eux 124 sont de la province Nord, 44 de la province Sud et 4 de la province des Iles. La production de tubercules tropicaux (citée par 120 horticulteurs), et le maraîchage (44) sont les principales autres activités agricoles.

Viennent ensuite l'arboriculture (14 horticulteurs), l'élevage (12), et les grandes cultures (3).

Parmi les autres activités déclarées, on retrouve le métier de paysagiste et/ou d'entretien des espaces verts (5), ou d'autres activités citées de manière plus anecdotique comme l'apiculture, la pêche, fleuriste, l'aquariophilie, et le ramassage de graines destinées au reboisement.

Graphique 16 : Les types d'activités agricoles (% de réponses)



7 – Les pratiques horticoles

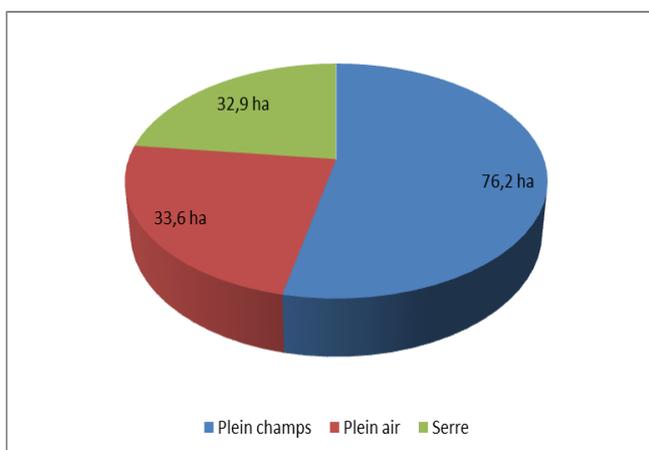
7.1 Les surfaces exploitées

143 hectares d'exploitation horticole recensés pour l'horticulture en Nouvelle-Calédonie :

- 53% sont en plein champ,
- 24% sont en plein air (surface occupée par des pots, sous ombrage ou non),
- 23% sont sous serre.

La surface moyenne des exploitations, tous types confondus, est de 35 ares. La province Sud concentre 90% de la surface totale horticole, la province Nord 9% et la province Iles 1%.

Graphique 17 : Les surfaces horticoles



7.1.1 Le plein champs

Principal type de surface utilisée, l'horticulture de plein champs concerne 234 exploitations pour 76 hectares et une moyenne de 32,6 ares par exploitation. 91% de ces surfaces se situent en province Sud.

7.1.2 Le plein air

Le plein air correspond aux surfaces occupées par des pots, sous ombrage ou non. Le plein air représente le second type de surfaces exploitées avec 33,6 ha. 316 exploitations ont des surfaces en plein air, la surface moyenne en plein air étant de 10,6 ares, avec toutefois de fortes variabilités. La province Sud détient 84% des surfaces de plein air, la province Nord 15% et la province Iles 1%.

7.1.3 Sous serre ou sous abri

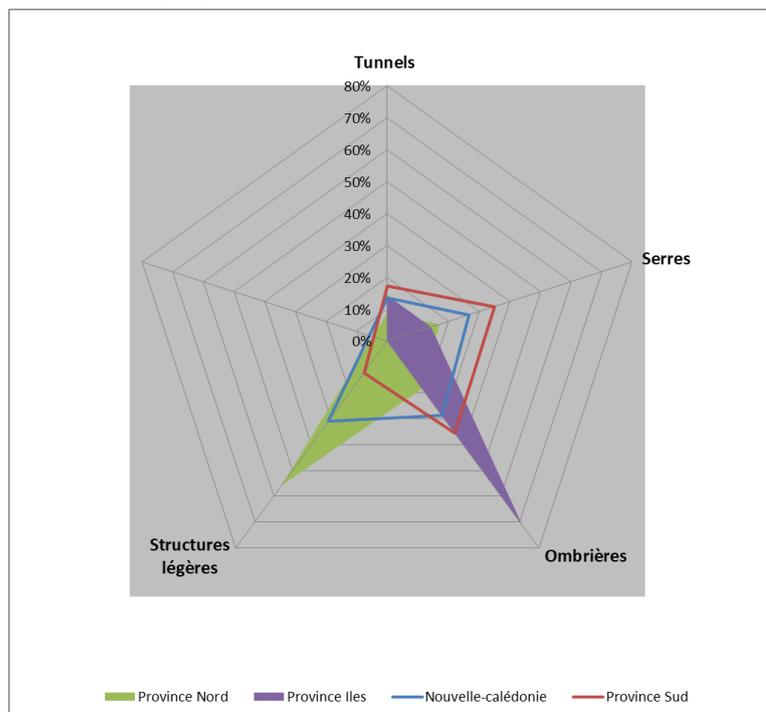
Les surfaces sous serre ou sous abri représentent 32,9 ha. La moyenne se situe à 17,8 ares par exploitation, avec de fortes disparités (88% des exploitations ont moins de 10 ares et 5 exploitations sont supérieures ou égale à l'hectare). La province Sud est caractérisée par de grandes surfaces, en moyenne 26 ares par exploitation, alors que la moyenne de la province Nord se situe à 3 ares et celle de la province Iles à 2 ares.

Parmi les horticulteurs à s'être exprimés (399) sur le type de structures utilisées, 26% ont déclaré avoir des structures légères (bambou avec feuillage de cocotier,...), 24% sous ombrières, 22% sous serres et 11% sous tunnels.

En province Sud, les tunnels, les serres et les ombrières sont les principales structures (64% des exploitants à s'être exprimés). En province Nord, ces types de structures représentent 22% des exploitants à s'être exprimés, alors que les structures légères représentent 37% de ces exploitants.

En province des Iles, 71 % des exploitations sous abri utilisent des ombrières.

Graphique 18 : Les structures sous serre ou sous abri



7.2 Les contenants des plantes sous serre ou sous abri

391 horticulteurs ont déclaré avoir des surfaces d'exploitation sous serre et ou en plein champs. Parmi les réponses des exploitants 353 utilisent des pots au sol, 193 des pots surélevés (tables hydroponiques, tables, structures en hauteurs), et 90 des pots avec des couvertures au sol (bâches, toiles).

7.3 L'irrigation

123 horticulteurs ont déclaré avoir un réseau d'irrigation sur leur exploitation, soit 30% des producteurs. Cette proportion est variable selon les provinces avec 61% des producteurs concernés en province Sud, contre 11% en province Nord. 76 d'entre eux disposent d'une automatisation de leur système d'irrigation.

7.4 Les traitements phytosanitaires

65 horticulteurs ont déclaré procéder à des traitements chimiques sur leur exploitation. Au total, 68 horticulteurs ont suivi une formation sur les traitements chimiques, mais 25 d'entre eux déclarent ne pas faire de traitements chimiques.

Par ailleurs, c'est 31 horticulteurs qui suivent leur traitement sur un calendrier mais 9 d'entre eux ont déclaré ne pas faire de traitements chimiques.

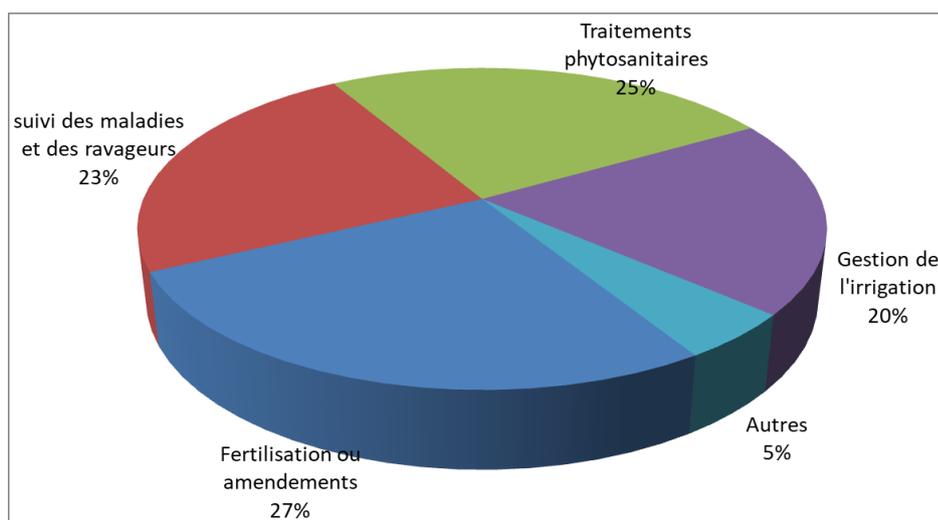
7.5 Le suivi de culture

52 horticulteurs consignent leurs observations et leurs opérations culturales sur un cahier de suivi.

Les principales raisons de ce suivi (plusieurs réponses étant possibles) sont :

- la gestion de la fertilisation (27% des réponses),
- le suivi des traitements phytosanitaires (25%),
- le suivi des maladies et des ravageurs (23%),
- la gestion de l'irrigation (20%).

Graphique 19 : Le suivi



5% justifient ce suivi pour d'autres raisons telles que le suivi des températures et de l'humidité, un simple rappel de dates ou encore pour les besoins d'un label.

7.6 Les contraintes des producteurs

72 producteurs ont déclaré rencontrer des contraintes techniques. Ces dernières sont, selon les réponses apportées, principalement liées :

- à la gestion des nuisibles (escargots, insectes, rongeurs, cerfs et cochon), (25% des réponses)
- à l'approvisionnement en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif (16%),
- au manque de foncier, de matériel, ou de soutien technique (12%),
- au développement de maladies (12%),
- à la concurrence du marché (7%).

8- Les perspectives d'évolutions des exploitations

84% des horticulteurs interrogés ont déclaré souhaiter poursuivre leur activité durant les 5 prochaines années.

Ils sont 15% (60) à ne pas le souhaiter. Une partie de ces exploitants souhaitent pouvoir :

- transmettre l'exploitation à la famille (32 exploitants),
- cesser l'activité et prendre leur retraite (13 exploitants),
- vendre l'exploitation à des tiers (2).

D'autres veulent vendre leur exploitation ou arrêter pour des raisons économiques. Quelques-uns justifient le souhait d'arrêter par des problèmes de santé.

173 horticulteurs ont déclaré vouloir développer des projets. 41% des projets portent sur la diversification de leur activité, 36% sont en vue d'une extension et 23% pour d'autres raisons telles que : la construction de serre (24 projets), le développement de nouvelles productions (6 projets), l'amélioration du système de production (3 projets), l'acquisition de foncier (2 projets), développer l'accueil du public (2), et autres (faire de l'importation, augmenter ou densifier leur production).

9- Conclusion

Avec 1 105 millions de francs CFP générés en 2018 l'horticulture calédonienne participe à hauteur de 8% de la production agricole finale et est placée, au 5ème rang des spéculations agricoles calédoniennes (hors aquaculture et bois), juste derrière la production porcine qui a généré la même année 1 566 millions de francs CFP.

L'enquête de 2019, avec un champ d'enquête plus étendu qu'à la précédente enquête, a recensé 405 horticulteurs produisant :

- des plants d'ornement (365),
- des plants fruitiers (122),
- des fleurs et feuillages coupés (94),
- des plants maraichers ou aromates et autres (35),
- des plants de revégétalisation (31),
- des plants de reboisement (23).

Le principal segment de l'horticulture calédonienne est celui des plants ornementaux avec 569 millions de CFP, soit 51% de part de marché.

Le second est celui des fleurs et feuillage coupés avec 21% de part de marché et 238 millions de valeur marchande. Viennent ensuite la revégétalisation (121 MF), le reboisement (75 MF), les plants fruitiers (62 MF) et les plants maraichers, aromates et autres (40 MF).

Comparativement à 2011, l'horticulture ornementale (fleurs et feuillage coupés, et/ou plants d'ornements) perd 8 exploitations et 141 millions de francs CFP. Cette chute est notamment liée au segment des plants d'ornement, lequel a perdu en 7 ans 150 millions de francs CFP.

Le segment de la revégétalisation s'est quant à lui développé avec 11 exploitations et 31 millions de francs CFP de chiffre d'affaires supplémentaire généré en 2018. Toutefois, la rentabilité des exploitations de revégétalisation s'est dégradée de 13%, représentant en moyenne 4,5 millions par exploitation en 2018.

Enfin, l'horticulture calédonienne occupe 751 personnes, dont 227 à temps plein et 524 à temps partiel pour un total de 339 ETP.

Les chefs d'exploitation représentent 54% des personnes actives, les salariés 23% comme les actifs familiaux (non-salariés).

Bibliographie et sources

- <http://www.wikipedia.org>
- <http://www.province-sud.nc>
- <http://www.province-nord.nc>
- <http://www.province-iles.nc>
- Service des douanes – <http://xt.isee.nc> – commerce extérieur
- L'horticulture ornementale en Nouvelle-Calédonie, enquête 1997 - Direction de l'agriculture et de la forêt, Service de l'économie et des statistiques agricoles, janvier 1998
- L'horticulture ornementale en Nouvelle Calédonie, enquête 2004 - Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales, mars 2005
- La production horticole ornementale en Nouvelle-Calédonie, principaux résultats de l'enquête 2007 – DAVAR – septembre 2007
- La production horticole ornementale en Nouvelle-Calédonie, principaux résultats de l'enquête 2009 – DAVAR – février 2010
- Mémento agricole – année 2011 – DAVAR
- L'horticulture ornementale – LA CALEDONIE AGRICOLE N°122 – juillet 2010
- Plantes endémiques au CFPPA Sud de Siant Louis – Broussagrîles n°35 – mai/juin 2012
- Améliorer et diversifier les cultures de plantes ornementales – Institut Agronomique Néo-Calédonien – Rapport d'activité 2010
- Valorisation horticole des plantes endémiques et indigènes – IAC – Rapport d'activité 2010
- Nombreux sites internet ayant notamment permis de fournir aux enquêteurs une description des espèces végétales enquêtées

ANNEXES

Annexe 1

2006-2018: évolution du nombre d'exploitations et du chiffre d'affaires de l'horticulture ornementale et de la revégétalisation par commune

		Nombre d'exploitations				Chiffre d'affaires				Chiffre d'affaires moyen			
		2006	2008	2011	2018	2006	2008	2011	2018	2006	2008	2011	2018
PROVINCE ILES	LIFOU	4	8	20	6	1,0	1,5	18,0	12,8	0,3	0,2	0,9	2,1
	MARE	1	2	4	4	ε	ε	0,6	0,6	0,5	0,5	0,2	0,1
	OUVEA			4	3			0,4	0,3			0,1	0,1
PROVINCE NORD	CANALA	25	27	24	74	11,0	34,0	39,0	13,1	0,4	1,3	1,6	0,2
	HIENGHENE	3	6	9	4	1,0	1,0	2,0	0,5	0,3	0,2	0,2	0,1
	HOUAILOU	20	35	44	26	3,0	12,0	19,0	13,7	0,2	0,3	0,4	0,5
	KONE/POUEMBOUT	12	10	8	18	34,0	20,0	17,0	24,8	2,8	2,0	2,1	1,4
	KOUAOUA	5	6	7	5	5,0	5,0	5,5	0,7	1,0	0,8	0,8	0,1
	KOUMAC/KAALA GOMEN/POUM	14	22	20	12	6,0	10,0	8,5	11,4	0,4	0,5	0,4	1,0
	OUEGOA	6	6	5	3	2,0	3,0	2,0	1,7	0,3	0,5	0,4	0,6
	POINDIMIE	12	23	14	12	13,0	12,5	13,0	2,4	1,1	0,5	0,9	0,2
	PONERIHOUEN	1	11	12	9	ε	3,5	3,0	1,4	0,2	0,3	0,3	0,2
	POUEBO	12	18	43	26	5,0	3,0	11,0	7,2	0,4	0,2	0,3	0,3
	POYA				6				1,3				0,2
	TOUHO	9	29	30	26	2,5	11,0	6,0	18,0	0,3	0,4	0,2	0,7
VOH	5	5	5	7	16,0	20,0	58,0	3,6	3,2	4,0	11,6	0,5	
PROVINCE SUD	BOURAIL	8	11	18	14	12,0	14,0	15,0	13,1	1,5	1,3	0,8	0,9
	DUMBEA	21	17	25	19	352,0	174,0	225,0	282,9	16,8	10,2	9,0	14,9
	FARINO	6	5	4	5	19,0	6,0	2,0	2,7	3,2	1,2	0,5	0,5
	LA FOA	8	7	9	11	17,5	8,0	8,0	5,7	2,2	1,1	0,9	0,5
	MONT-DORE	54	43	21	23	76,0	74,0	62,0	96,6	1,4	1,7	3,0	4,2
	NOUMEA	13	5	10	6	104,0	64,0	80,0	68,8	8,0	12,8	8,0	11,5
	PAITA	21	19	25	37	226,0	324,0	400,0	312,9	10,8	17,1	16,0	8,5
	SARRAMEA	12	13	10	9	11,0	6,0	4,0	3,7	0,9	0,5	0,4	0,4
	YATE		8	14	14	0,5	4,0	7,0	17,1	0,5	0,5	0,5	1,2
	BOULOUPARIS/MOINDOU/THIO/ILE DES PINS/POYA	2	5	10	10	ε	11,4	31,0	11,4	1,5	2,3	3,1	1,1
NOUVELLE-CALEDONIE	PROVINCE ILES	5	10	28	13	2	3	19	14	0,3	0,3	0,7	1,0
	PROVINCE NORD	124	198	221	228	99	135	184	100	0,8	0,7	0,8	0,4
	PROVINCE SUD	146	133	146	148	821	685	834	815	5,6	5,2	5,7	5,5
	TOTAL	275	341	395	389	921	823	1037	928	3,3	2,4	2,6	2,4

Annexe 2

Evolution de l'horticulture ornementale

		1989	1993	1996	2003	2006	2008	2011	2018
Nombre exploitations	Iles Loyauté				2	5	10	28	13
	Nord	2		10	47	124	200	219	226
	Sud	35		88	119	146	131	139	139
	TOTAL *	37	48	98	168	275	341	386	378
	Evolution (n) / (n-1)		+ 30%	+ 104%	+ 71%	+ 39%	+ 24%	+13,5%	-3,1%
Chiffre d'affaires généré (MF)	Iles Loyautés					2	3	19	14
	Nord				37	100	135	171	77
	Sud				843	821	684	758	717
	TOTAL hors revéget.	200	320	452	880	922	822	948	807
	Evolution (n) / (n-1)		+ 60%	+ 41%	+ 95%	+ 5%	- 11%	+15%	-15%

Annexe 3

Les segments de l'horticulture et leur évolution

	2003	2006	2008	2011	2018	2003	2006	2008	2011	2018
SEGMENTS D'ACTIVITES	NOMBRE EXPL.					Répartition nbre. expl				
Fleurs/feuillages coupés uniquement	24	14	16	19	12	15%	5%	5%	5%	3%
Plants ornement uniquement	111	182	235	260	189	66%	66%	69%	66%	47%
Plants de revégétalisation uniquement	-	-	-	9	8	-	-	-	2%	2%
Plants de reboisement uniquement	-	-	-	-	5	-	-	-	-	1%
Plants fruitiers uniquement ou maraîchers, aromates et autres uniquement	-	-	-	-	10	-	-	-	-	2%
Mixte	33	79	90	107	181	19%	29%	26%	27%	45%
TOTAL exploitations	168	275	341	395	405	100%	100%	100%	100%	100%
SEGMENTS D'ACTIVITES	VALEUR MARCHANDE					Répartition valeur marchande				
Fleurs/feuillages coupés uniquement	308	286	167	112	208	35%	31%	21%	11%	19%
Plants ornement uniquement	475	461	504	366	162	54%	50%	61%	35%	15%
Plants de revégétalisation uniquement	-	-	-	62	23	-	-	-	6%	2%
Plants de reboisement uniquement	-	-	-	-	24	-	-	-	-	2%
Plants fruitiers uniquement ou maraîchers, aromates et autres uniquement	-	-	-	-	13	-	-	-	-	1%
Mixte	97	175	151	497	675	11%	19%	18%	48%	61%
TOTAL valeur marchande	880	922	822	1038	1104	100%	100%	100%	100%	100%
Evolution de la valeur marchande moyenne										
SEGMENTS D'ACTIVITES	VALEUR MARCHANDE MOYENNE PAR EXPLOITATION					2003- 2006	2006- 2008	2008- 2011	2011- 2019	2003- 2019
Fleurs/feuillages coupés uniquement	12,8	20,4	10,4	5,9	17,3	59%	-49%	-44%	193%	34,8%
Plants ornement uniquement	4,3	2,5	2,1	1,4	0,9	-41%	-15%	-34%	-39%	-80,0%
Plants de revégétalisation uniquement	-	-	-	6,9	2,9	-	-	-	-57,9%	-
Plants de reboisement	-	-	-	-	4,7	-	-	-	-	-
Plants fruitiers uniquement ou maraîchers, aromates et autres uniquement	-	-	-	-	1,3	-	-	-	-	-
Mixte	2,9	2,2	1,7	4,6	3,7	-25%	-24%	177%	-20%	26,9%
TOTAL valeur marchande par exploitation	5,2	3,4	2,4	2,6	2,7	-36%	-28%	9%	4%	- 48,0%

Annexe 4

Quelques définitions

Production en horticulture ornementale : regroupe les activités de production de fleurs et feuillages coupés, et de plantes ornementales.

Production agricole finale (P.A.F.) : correspond à la valeur marchande, sortie de l'unité de production, de l'ensemble des produits agricoles finaux (viande, fruits, légumes, fleurs coupées, plantes ornementales, miel...). Les produits agricoles de consommation intermédiaires, tels que les plants fruitiers, n'entrent pas dans le calcul de la P.A.F.

Fleurs et feuillages coupés : fleurs et les feuillages coupés produites par l'exploitation.

Plante ornementale : toute plante, liane, arbuste ou arbre destiné à la réalisation ou à l'embellissement des jardins, parcs ou espaces verts. Plus que la nature du végétal, c'est sa fonction qui définit le caractère ornemental de la plante.

Plants de revégétalisation : toute plante, liane, arbuste ou arbre destiné à restaurer le couvert végétal d'une zone. On exclut les plants destinés à l'exploitation forestière et donc considérés comme une production intermédiaire.

Plants de reboisement : toute plante destinée à l'exploitation forestière.

Produit final de l'horticulture ornementale et de revégétalisation : plante issue d'une production et destinée à la vente pour ses fonctions finales : l'ornement ou la revégétalisation. A distinguer d'un produit de consommation intermédiaire (par exemple : semences, plantules et « vitro-plants » vendus pour être élevés afin de générer un produit final).

Achat-vente : désigne les activités commerciales d'achats de plants ou fleurs coupées, revendus en l'état, sans phase d'élevage. Dans le cadre de cette enquête, la période entre l'achat et la revente doit être inférieure à 2 mois. Passé ce délai, l'activité est assimilée à de la production.

ETP : équivalent temps plein. L'ETP équivaut au travail d'une personne à temps complet (39 heures par semaine ou plus) pendant une année (275 jours ou plus par an).

Valeur CAF : il s'agit de la valeur d'un produit à la frontière du pays importateur incluant le coût du transport et de l'assurance mais avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations dans le pays.